

nay qui m'est échue en partage, avec tous mes droits et prérogatives, ainsi que l'esclave Ambroise. Je donne la liberté au colon Vital, et lègue sa famille à mon neveu Agathimère, à qui je laisse en outre la vigne que j'ai plantée à Wendisch, et élevée à force de soins, à condition que les fêtes et dimanches il fera dire une messe à mon intention, et donnera chaque année un repas aux prêtres et diacres de Laon.

« Je donne à l'église de Laon deux des domaines qui m'ont été donnés par le roi Clovis, de sainte mémoire; Anisy, et dix-huit sous d'or à partager également entre les prêtres et diacres; de plus ma part entière du domaine de *Secium* et celui de *Lauscita* ¹, qui m'a été donné pour pourvoir aux besoins des pauvres de Jésus-Christ, par ma très-chère fille et sœur sainte Geneviève, que je regarde comme une des plus saintes vierges du Seigneur.

« Je recommande à la fidélité du fils de mon frère Loup, évêque, les serfs ci-dessus dénommés de différents villages, que ma volonté est d'affranchir. Catusion et sa femme Auliatène; Nonnion, qui cultive ma vigne; Sonnoveife, que j'ai rachetée de captivité, et qui est née de bonne famille; son fils Leutiberède, Mellaride, Mellatène, Vasante, Cocus, Cæsarie, Dagarasène, Baudorosène, petite-fille de Léon; Marcoleife, fils de Totnon: que tous ces serfs soient libres, et c'est à toi, Loup, de protéger leur liberté de toute ton autorité épiscopale.

« Je donne à mon héritière, l'église de Rheims, Flavian et sa femme Sparagilde; mais je donne la liberté à leur petite fille Flavarasène. Je laisse aux prêtres

¹ Inconnus.